



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



RSM CCI Conseils
Audit - Expertise - Conseil

2 bis rue Tête d'Or
69006 Lyon

Erytech Pharma S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Erytech Pharma S.A.
60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon
Ce rapport contient 40 pages
Référence : SR-CD



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE
51 rue de Saint Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France



RSM CCI Conseils
Audit - Expertise - Conseil

2 bis rue Tête d'Or
69006 Lyon

Erytech Pharma S.A.

Siège social : 60 avenue Rockefeller - Bâtiment Adénine - 69008 Lyon
Capital social : €.688 276

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Erytech Pharma S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Produits des activités courantes

La note 5.15 «Produits des activités courantes» de l'annexe des comptes consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu et des produits relatifs aux subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Essais cliniques

La note 9 «Engagement hors bilan» de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des essais cliniques.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe ou des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 30 mars 2015

Lyon, le 30 mars 2015

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

RSM CCI Conseils



Sara Righenzi de Villers
Commissaire aux comptes



Gaël Dhalluin
Associé

ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ ET ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en euros)	notes	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (12 mois)
Chiffre d'affaires			
Autres produits de l'activité	6.1	2 025 687	1 802 262
Produits des activités courantes		2 025 687	1 802 262
Frais de recherche et développement		(2 243 971)	(2 502 790)
Etudes cliniques	6.2 à 6.4	(3 875 421)	(2 461 836)
Coûts de propriété intellectuelle		(493 481)	(363 363)
Frais de structure et généraux		(4 361 181)	(3 587 200)
Résultat opérationnel courant		(8 948 367)	(7 112 926)
Autres produits et charges opérationnels			27 776
Résultat opérationnel		(8 948 367)	(7 085 150)
Coût de l'endettement net	6.5	(50 006)	(1 119 787)
Autres produits et charges financiers	6.5	118 179	20 199
Résultat financier		68 173	(1 099 589)
Résultat avant impôt		(8 880 194)	(8 184 739)
Impôt sur le résultat	6.6	20 158	40 018
RESULTAT NET		(8 860 036)	(8 144 721)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat			
néant			
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat			
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies		58 547	5 755
Effet d'impôt		(20 158)	(1 981)
Autres Eléments du résultat global		38 389	3 774
RESULTAT GLOBAL		(8 821 647)	(8 140 947)
Résultat de base par action		(1,51)	(1,74)
Résultat dilué par action		(1,51)	(1,74)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en euros)	notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIFS NON COURANTS		1 080 239	910 132
Immobilisations incorporelles	7.1	30 951	14 277
Immobilisations corporelles	7.2	967 474	812 947
Actifs financiers non courants	7.3	81 814	82 908
Autres actifs non courants			
Impôt différé actif			
ACTIFS COURANTS		39 526 400	17 038 828
Stocks	7.4	198 356	138 238
Clients et comptes rattachés		104 870	87 192
Autres actifs courants	7.5	2 234 738	1 700 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6	36 988 436	15 112 523
TOTAL ACTIF		40 606 639	17 948 960
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en euros)		31.12.2014	31.12.2013
CAPITAUX PROPRES		35 824 303	13 586 634
Capital	7.7	688 276	550 602
Primes	7.7	72 426 817	42 741 059
Réserves	7.7	(28 430 754)	(21 560 305)
Résultat net		(8 860 036)	(8 144 721)
PASSIFS NON COURANTS		524 629	847 689
Provisions - Part à plus d'un an	7.8	88 594	117 144
Passifs financiers - Part à plus d'un an	7.9	436 035	730 545
Impôt différé passif			
Autres passifs non courants			
PASSIFS COURANTS		4 257 706	3 514 636
Provisions - Part à moins d'un an			
Passifs financiers - Part à moins d'un an	7.9	333 502	281 341
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 084 546	1 421 436
Autres passifs courants	7.10	1 839 658	1 811 858
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		40 606 639	17 948 960

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Capitaux propres
31/12/2012	315 355	17 767 715	(19 938 025)	(2 172 035)	(4 026 990)
Emission d'actions ordinaires	240 540				240 540
Augmentation prime d'émission		25 567 623			25 567 623
Titres auto-détenus	(5 294)	(594 279)	(34 639)		(634 212)
Affectation du Résultat N-1			(2 172 035)	2 172 035	
Résultat de la période				(8 144 721)	(8 144 721)
Ecarts actuariels			3 773		3 773
Charges IFRS 2			580 621		580 621
31/12/2013	550 602	42 741 059	(21 560 305)	(8 144 721)	13 586 634
31/12/2013	550 602	42 741 059	(21 560 305)	(8 144 721)	13 586 634
Emission d'actions ordinaires	132 381				132 381
Augmentation prime d'émission		29 040 376			29 040 376
Titres auto-détenus	5 294	645 382			650 675
Affectation du Résultat N-1			(8 144 721)	8 144 721	
Résultat de la période				(8 860 036)	(8 860 036)
Ecarts actuariels			38 389		38 389
Charges IFRS 2			1 235 883		1 235 883
31/12/2014	688 276	72 426 817	(28 430 754)	(8 860 036)	35 824 303

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en euros)	notes	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net		(8 860 036)	(8 144 721)
Charges (produits) sans incidence sur la trésorerie			
- Dotations (reprises) aux amortissements et provisions sur actifs non courants		276 522	286 962
- Dotations (reprises) aux amortissements et provisions sur actifs courants			(106 665)
- Charges (produits) au titre des paiements en actions		1 235 883	580 621
- Quote part de subvention reprise en résultat			-
- Plus ou moins values de cession			-
Subventions d'exploitation		(1 794 919)	(1 660 806)
Coût de l'endettement financier net		50 006	1 119 787
Charge d'impôt (exigible et différé)		(20 158)	(40 018)
Capacité d'autofinancement avant résultat financier et impôt		(9 112 701)	(7 964 840)
Impôts versés		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1 874 169	1 491 607
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(7 238 532)	(6 473 233)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
<i>Acquisition d'immobilisations</i>		<i>(421 542)</i>	<i>(430 638)</i>
- Immobilisations incorporelles		(25 798)	(9 009)
- Immobilisations corporelles		(395 641)	(418 390)
- Immobilisations financières		(103)	(3 238)
<i>Cession d'immobilisations</i>		<i>1 197</i>	<i>142 040</i>
- Immobilisations incorporelles		-	-
- Immobilisations corporelles		-	142 040
- Immobilisations financières		1 197	-
Encaissement des subventions		-	-
Effet des changements de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement		(420 345)	(288 598)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital en numéraire		30 731 174	16 551 137
Frais d'augmentation de capital en numéraire		(1 558 417)	(2 013 989)
Emission d'emprunts		-	193 284
Frais d'émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(281 341)	(130 000)
Titres auto détenus		650 675	(599 573)
Intérêts versés		(7 301)	(1 621)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement		29 534 791	13 999 239
Variation de trésorerie		21 875 913	7 237 408
Trésorerie en début d'exercice		15 112 523	7 875 115
Trésorerie en fin d'exercice		36 988 436	15 112 523
Variation de la trésorerie nette		21 875 913	7 237 408

GROUPE ERYTECH PHARMA

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 26 mars 2015.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'activité principale du Groupe est la recherche et le développement dans les domaines du traitement des leucémies aiguës et d'autres maladies orphelines.

Depuis sa création, le Groupe a concentré ses efforts :

- Sur le développement d'une technologie brevetée basée sur l'encapsulation de molécules dans les globules rouges, offrant une approche novatrice du traitement des leucémies aiguës et d'autres tumeurs solides. Le développement du principal produit, ERY-ASP, initié dès la création du Groupe a conduit à la délivrance de 10 familles de brevets détenues en nom propre. Le Groupe a également mis en place un procédé industriel breveté capable de produire des lots cliniques de ERY-ASP, et capable de répondre à la demande lors de la commercialisation du produit.
- La mise en œuvre de programmes d'études cliniques visant dans un premier temps à valider Graspas® sur le plan de la sécurité d'emploi et de la toxicologie grâce à une étude clinique de phase I dans la LAL chez les patients adultes et enfants en rechute dans la LAL. Fort des résultats obtenus, le Groupe a mené une étude clinique de Phase II ayant également démontré la sécurité d'emploi du produit et son efficacité chez les patients de plus de 55 ans dans la LAL. Le Groupe a terminé une étude clinique de phase II/III à l'issue de laquelle Erytech prévoit de déposer courant 2015 une demande d'autorisation de mise sur le marché européenne pour Graspas® dans la LAL. Le Groupe a également entamé une étude de phase IIb dans la leucémie aiguë myéloïde (LAM), ainsi qu'une phase II dans le cancer du pancréas.

Le modèle d'affaires du Groupe est de développer ses produits jusqu'à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché en Europe puis aux Etats-Unis. Des partenariats commerciaux noués par Erytech permettront d'assurer la distribution d'ERY-ASP dans un premier temps en Europe puis aux Etats-Unis et dans le reste du monde. Erytech a les capacités d'assurer les premières années de vente de Graspas® en Europe grâce à son unité de production de Lyon.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

2.1 Levée de fonds en bourse

La Société-Mère ERYTECH PHARMA SA a levé environ 30 M€ en octobre 2014 sur Euronext, portant sur un total de 1 224 489 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à des investisseurs investissant de manière habituelle dans des valeurs propres aux domaines de la santé, représentant environ 17,8% du nombre d'actions en circulation (post émission).

Le prix d'Émission a été fixé à 24,50 euros par action, conformément à la résolution n°10 de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2014. Ce prix fait ressortir une décote de 3,5% par rapport à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société-Mère des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix, soit 25,39 euros. Au total, 80% de l'Émission a été réalisé à l'international, avec 68% aux États-Unis.

2.2 Essais cliniques

Le Groupe a annoncé le 30/09/2014 des résultats de Phase III positifs sur son étude clinique de phase II/III avec GRASPA® dans le traitement de la LAL. L'analyse des données de l'essai clinique GRASPIVOTALL (GRASPALL2009-06), après un an de suivi, montre que l'étude atteint ses objectifs primaires de manières convaincantes et ses objectifs secondaires confirment un profil favorable d'efficacité clinique de GRASPA®. L'étude montre aussi des résultats favorables chez les patients avec des antécédents d'allergies à la L-asparaginase.

Sur l'exercice, le Groupe a également recruté le premier patient de son étude de Phase II dans le cancer du pancréas en Europe, ainsi que son premier patient de son étude de Phase I/II aux États-Unis.

Le Groupe a annoncé l'avis positif de son second Comité d'Experts Indépendants (DSMB) pour son étude de Phase Iib dans la LAM. Les experts indépendants ont analysé les données de tolérance des 60 premiers patients traités, et comme lors du premier DSMB sur 30 patients, la poursuite de l'étude a été confirmée à l'unanimité, sans demande de modification de l'étude ni remarque particulière.

Le Groupe a également obtenu la Désignation de Médicament Orphelin de la FDA pour son produit ERY-ASP dans le traitement de la LAM aux États-Unis.

2.3 Filiale américaine

La Société-Mère ERYTECH PHARMA SA a créé sa filiale « ERYTECH PHARMA inc. » aux USA en avril 2014. La Société a donc procédé à la nomination du cabinet RSM-CCI Conseils en qualité de co-Commissaires aux Comptes Titulaire lors de l'AGM du 17 juin 2014. Au 30 juin 2014, les états financiers du Groupe ont intégré pour la première fois la consolidation de la filiale américaine détenue à 100%. Cette activité n'a eu aucun impact sur l'exercice.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Mr Pierre-Olivier Goineau, co-fondateur de l'entreprise Erytech Pharma S.A et Directeur Général Délégué, a présenté sa démission au Groupe de ses fonctions au sein d'ERYTECH PHARMA SA lors du Conseil d'Administration de la Société-Mère du 11 janvier 2015, Mr Goineau restant trésorier et secrétaire de la filiale américaine ERYTECH PHARMA Inc.

4. CONTINUITE D'EXPLOITATION

La situation déficitaire historique du Groupe s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés en normes IFRS.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du Groupe ERYTECH PHARMA sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2014.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers du Groupe, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les états financiers sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société-Mère. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

5.1. Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2014

Les principes comptables retenus pour leur préparation sont ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2013 à l'exception des nouvelles normes et interprétations suivantes appliquées pour la première fois à compter du 1er janvier 2014 :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Accords conjoints
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- Amendement IAS 32 – Compensation actifs et passifs financiers
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement
- Amendements à IAS 36 - Dépréciation des actifs : informations à fournir - valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

5.2. Principales normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

- IFRS 9 – Instruments financiers – Amendements à IFRS 9 : report de la date d'entrée en vigueur et aux informations à fournir sur la transition
- IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique
- Amendements à IAS 19 - Régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel
- Amendements à IFRS 11 - Partenariats : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- IFRS 15 - Produits provenant de contrats avec les clients
- Amendement IAS 36 et IAS 38 – Clarification des méthodes d'amortissement acceptables
- Amélioration des IFRS (cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013)

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014.

5.3. Présentation

Le compte de résultat présente le classement des charges et des produits par fonction à l'exception des autres produits et charges opérationnels.

L'information comparative est présentée selon une classification identique.

Le tableau de flux de trésorerie a été établi selon la méthode indirecte.

5.4. Date de clôture

Le Groupe a clôturé ses comptes en date du 31 décembre 2014.

5.5. Périmètre de consolidation

La société ERYTECH Pharma SA (siège social : 60 avenue Rockefeller, Bâtiment Adénine, 69008 LYON, FRANCE) détient à 100% sa filiale ERYTECH Pharma Inc. (siège social : 185 Alawife Brook Parkway Ste 410, CAMBRIDGE, MA 02138, ETATS-UNIS).

Les états financiers du Groupe intègrent la consolidation de la filiale américaine.

5.6. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers conformément aux règles édictées par les IFRS, nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées. Le recours à des estimations et au jugement concernent principalement l'évaluation des paiements fondés sur des actions (Note 5.17 et Note 6.3) ainsi que l'estimation des charges à payer relatives aux essais cliniques (Note 9).

5.7. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de Recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont supportées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne se rapportant à un projet de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention d'achever le projet, de l'utiliser ou de le vendre ;
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement en cours.

L'évaluation initiale de l'actif de développement est la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle le projet de développement répond aux critères ci-dessus.

Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, les conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilisation de l'immobilisation. La durée d'utilisation, et le mode

d'amortissement sont revus à chaque clôture. Toute modification significative de l'utilisation prévue de l'immobilisation est comptabilisée de manière prospective.

Les autres immobilisations incorporelles, sont principalement constituées de logiciels informatiques et sont amorties sur une base linéaire de 1 à 5 ans.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable (voir Note 7.1).

5.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition composé de leur prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel : 1 à 5 ans ;
- Installations et agencements : 3 à 10 ans ;
- Matériel de bureau : 3 ans ;
- Mobilier : 3 à 5 ans.

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles, les éventuelles valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus à chaque clôture et, donnent lieu, en cas de modification significative, à une révision prospective des plans d'amortissement.

Conformément aux normes IFRS, les différents composants d'une même immobilisation corporelle qui ont une durée d'utilisation différente ou qui procureront à l'entreprise des avantages économiques selon un rythme différent, sont comptabilisés séparément.

5.9. Tests de Dépréciation

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une perte de valeur doit être comptabilisée lorsque la valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminuée des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des budgets et plans puis actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Immobilisations corporelles et incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à sa valeur recouvrable, approchée à partir de la valeur d'utilité ou de sa valeur de marché moins les coûts de sortie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en « Dotations aux dépréciations ». La nouvelle valeur de l'actif est alors amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

5.10. Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majoré le cas échéant des coûts directement attribuables à leur acquisition, puis évalués ultérieurement au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

5.11. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 «Stocks», les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel courant. Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO.

5.12. Contrats de location

Un contrat de location est considéré comme étant un contrat de location financement dès lors qu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Les autres contrats sont considérés comme étant des contrats de location simple.

Les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont ensuite amortis en fonction de la durée d'utilisation attendue du bien.

5.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan regroupe les titres très liquides dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois, assimilés à des liquidités. La juste valeur de ces titres est très proche de leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme.

5.14. Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

Les provisions comprennent notamment :

- les obligations relatives aux indemnités de départ en retraite et médailles du travail,
- les provisions pour litiges,

Une information est donnée dans les notes détaillées sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

Provisions pour indemnités de départ en retraite - régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2014 sont décrites en note 7.8.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages postérieurs à l'emploi », le Groupe comptabilise ces écarts actuariels en autres éléments du résultat global pour les avantages postérieurs à l'emploi.

La provision figurant au bilan sur une ligne spécifique, correspond à l'engagement total à la date de clôture. Le coût des services passés liés à un changement de plan sont comptabilisés en compte de résultat.

La charge de la période composée du coût des services rendus et de la charge financière de désactualisation constitue une charge d'exploitation.

5.15. Produits des activités courantes

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions. Les subventions sont comptabilisées initialement à leur juste valeur en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et le Groupe se conformera aux conditions qui leur sont attachées.

Elles sont ensuite comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Conformément à IAS 20, le Crédit Impôt Recherche est aussi présenté sur la ligne « Autres produits des activités courantes » du compte de résultat.

Partenariat avec Orphan Europe

Dans le cadre de son accord de partenariat avec Orphan Europe sur le développement de la LAM, le Groupe refacture sans marge certains coûts cliniques engagés et facturés au Groupe par des prestataires externes.

En application de la norme IAS 18, le Groupe estime que dans le cadre de ce partenariat, il agit en tant qu'agent en ce qui concerne les coûts externes refacturés puisque :

- Le Groupe n'a pas la responsabilité principale pour la fourniture du bien ou du service, la majorité des services étant fournie par des tiers, dont le plus important, la CRO (société en charge d'une partie des prestations de services liées aux recherches biomédicales dont ERYTECH Pharma SA est le promoteur) facture directement Orphan Europe. Le Groupe n'est directement facturé que pour les prestations annexes.
- Le Groupe ne supporte pas le risque d'inventaire,
- Le Groupe n'a aucune capacité à déterminer les prix, l'ensemble des coûts externes étant facturés à l'euro près, sans marge, et il n'absorbe aucun changement de prix pratiqué par les fournisseurs.
- Le Groupe supporte un risque de crédit considéré comme non significatif.

En conséquence, la refacturation de ces coûts externes à Orphan Europe est présentée en diminution des charges correspondantes supportées par le Groupe. Au titre de l'année 2014, le montant des coûts externes refacturés dans le cadre de ce partenariat s'élève à 562 000 euros.

Dans le cadre de ce même accord, le Groupe refacture également certains coûts cliniques internes, tels que les frais de personnel liés à la gestion des essais cliniques, ou de personnel de production des lots nécessaires à l'essai clinique LAM. Ces coûts internes refacturés sont reconnus par le Groupe comme des autres produits des activités ordinaires. Ils s'élèvent à 231 000 euros au titre de l'exercice 2014.

5.16. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est formé des produits des activités courantes diminués des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent principalement les frais de recherche et développement, les études cliniques, les coûts de propriété intellectuelle, les frais de structure et généraux, les dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnels ainsi que les coûts des paiements en actions.

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les autres produits et charges opérationnels définis ci-après.

5.17. Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

5.18. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Passifs financiers au coût amortis

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE.

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

5.19. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description précise en montant et en nature dans la note "Autres produits et charges opérationnels".

5.20. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président - Directeur général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Le reporting actuel du Groupe a permis de définir un seul secteur opérationnel.

5.21. Résultat financier

Le coût de l'endettement net comprend :

- les charges d'intérêts sur la dette financière (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les frais d'émission sur les dettes financières) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts et dettes sur contrat de location financement)
- ;
- diminuées des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- des autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- des incidences sur le résultat des valeurs mobilières de placement.

5.22. Imposition

Imposition exigible

Compte tenu du niveau de pertes fiscales reportables, aucune charge d'impôt exigible n'est due sauf exceptions prévues par la norme IAS 12.

Imposition différée

Des impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale.

Les changements des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs d'impôts différés résultant des différences temporelles ou de reports des déficits fiscaux sont limités aux passifs d'impôts différés de même échéance, sauf si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

La Société-Mère est assujettie en France à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

- la cotisation foncière des entreprises, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises répond selon l'analyse du Groupe à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à la date de clôture, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Le cas échéant, cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôts ». Pour l'instant, la Société-Mère ne paie pas de CVAE.

5.23. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation), des gains sur cession, des charges calculées.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux crédits baux est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.24. Résultat par actions

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les bons de souscription d'actions.

5.25. Engagements hors bilan

Le Groupe a défini et mis en place un suivi de ses engagements hors bilan de manière à en connaître la nature et l'objet. Ce suivi vise les informations relatives aux engagements donnés suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT NET CONSOLIDE

6.1 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

(en euros)	31.12.2014	31.12.2013
Crédit d'impôt Recherche	1 523 688	1 366 656
Subventions	271 231	294 150
Autres produits	230 769	141 456
autres produits de l'activité	2 025 687	1 802 262

Les autres produits ont principalement été générés par le crédit impôt recherche, les subventions liées à des programmes de recherche préclinique en partenariat avec BPI France.

Les « Autres produits » s'élevant à 230 769 € en 2014 représentent la somme de coûts internes supportés par le Groupe dans le cadre de l'étude LAM, et refacturés à ce titre à la société Orphan Europe. Les autres coûts externes liés à cet essai clinique sont refacturés sans marge à Orphan Europe et n'apparaissent pas en produits de l'activité mais déduits des charges concernées.

6.2 Détail des charges par fonction

31/12/2014 en €	Frais de recherche et développement	Etudes cliniques	Coûts de propriété intellectuelle	Frais de structure et généraux	Total général
Consommables	251 917	171 975	-	28 257	452 149
Locations et maintenance	216 780	277 778	-	290 508	785 066
Prestations, sous-traitance et honoraires	356 144	2 186 597	416 030	1 045 220	4 003 990
Charges de personnel	1 351 320	1 016 651	74 835	2 367 872	4 810 679
Autres	35 375	32 682	2 616	601 259	671 931
Dotations nettes amortissements et provisions	32 435	189 738	-	28 065	250 238
Total général	2 243 971	3 875 421	493 481	4 361 181	10 974 054

31/12/2013 en €	Frais de recherche et développement	Etudes cliniques	Coûts de propriété intellectuelle	Frais de structure et généraux	Total général
Consommables	288 280	186 997	-	31 929	507 206
Locations et maintenance	146 297	173 456	-	416 265	736 018
Prestations, sous-traitance et honoraires	629 890	1 060 498	265 371	449 780	2 405 539
Charges de personnel	1 331 773	814 789	97 992	1 839 667	4 084 221
Autres	25 362	84 803	-	810 878	921 043
Dotations nettes amortissements et provisions	81 187	141 293	-	38 681	261 161
Total général	2 502 789	2 461 836	363 363	3 587 200	8 915 188

6.3 Frais de personnel

Les frais de personnel se ventilent comme suit :

31/12/2014 en €	Frais de recherche et développement	Etudes cliniques	Coûts de propriété intellectuelle	Frais de structure et généraux	Total général
Salaires et traitements	732 970	631 854	43 120	1 051 374	2 459 317
JV de plan de rémunération basé sur des actions	283 559	88 598	11 408	852 318	1 235 883
Charges sociales	334 791	296 199	20 308	464 180	1 115 479
Total Frais de personnel	1 351 320	1 016 651	74 835	2 367 872	4 810 679

31/12/2013 en €	Frais de recherche et développement	Etudes cliniques	Coûts de propriété intellectuelle	Frais de structure et généraux	Total général
Salaires et traitements	819 239	221 068	38 708	1 287 914	2 366 928
JV de plan de rémunération basé sur des actions	135 830	397 314	40 025	7 452	580 621
Charges sociales	376 705	196 407	19 259	544 302	1 136 673
Total Frais de personnel	1 331 774	814 789	97 992	1 839 667	4 084 222

Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme de Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

6.3.1 « Plan 2012 »

Types de titres	BSPCE ₂₀₁₂	BSA ₂₀₁₂
Nombre de bons autorisés à être émis	33 788	30 034
Nombre de bons que la société est autorisée à émettre, pour tout type de titres	45 050	
Nombre de bons émis cumul 2012/2013/2014	33 788	11 262
Nombre de bons attribués cumul 2012 / 2013 / 2014	33 788	5 025
Nombre de bons exercés	6 807	5 025
Date de l'assemblée générale	21-mai-12	
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 7,362	
Date limite d'exercice des bons	20-mai-2020	
Parité	1 bon pour 10 actions	
Conditions générales d'exercice	<p>Les titulaires de bons ne pourront exercer leurs bons souscrits :</p> <p>(i) qu'en cas de survenance d'une opération ferme et définitive de première cotation des actions de la Société aux négociations sur un marché boursier réglementé ou non, français ou de l'Union européenne ou une bourse de valeurs étrangères ;</p> <p>(ii) en une seule fois ou</p> <p>(iii) en plusieurs fois dans les limites de deux fois par an et d'au moins 100 bons.</p> <p>Les titulaires de bons ne pourront exercer la totalité de leur bons, déjà souscrits ou attribués mais non encore souscrits, qu'en cas de survenance de l'une des opérations suivantes :</p> <p>(i) acceptation par les actionnaires représentant soixante six virgule soixante sept pour cent (66,67%) au moins des titres composant le capital de la Société d'une offre ferme et définitive de rachat portant sur le contrôle (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) de la Société.</p> <p>(ii) la conclusion d'un traité de fusion prévoyant l'absorption de la Société.</p> <p>Les titres auxquels les bons donneront droit sont des actions ordinaires.</p> <p>Chaque bon donnera droit à dix (10) actions du capital social de la Société.</p> <p>Les actions nouvelles résultant de l'exercice des BSPCE feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext.</p>	
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites	332 180	

Dans le cadre des plans BSA₂₀₁₂ et BSPCE₂₀₁₂, le Conseil d'administration du 17 juillet 2014 a défini la liste complémentaire des bénéficiaires ainsi que le nombre de bons que chaque salarié pourra souscrire dans le cadre des BSA₂₀₁₂ et BSPCE₂₀₁₂ au titre de la période courant du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014. Ainsi 1 000 BSA₂₀₁₂ et 13 176 BSPE₂₀₁₂ complémentaires ont été attribués aux salariés d'Erytech.

Conformément à IFRS 2, Erytech a procédé à la valorisation de ces instruments, et pour ce faire, a utilisé le modèle de valorisation de Black & Scholes.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont :

- Taux sans risque : 0,18% (en fonction de la courbe des taux d'obligations d'Etat zéro-coupon);
- Dividendes attendus : zéro;

- Volatilité : 20,37% basée sur les volatilités historiques observées sur l'indice NextBiotech;
- Maturité attendue : 2,9 ans.

La juste valeur des bons attribués en 2014 au titre du plan 2012 a été évaluée à 1 078 084,80 € et a été comptabilisée en totalité en résultat sur l'exercice 2014.

A fin 2014, les Bons de souscriptions du plan 2012 se décomposent ainsi :

Référence BSA / BSPCE	Référence AGE	Parité	Période d'exercice	Nombre de titres émis	Nombre de titres attribués	exercice	Nombre de titres restant à exercer	Nombre de titres restant à attribuer
BSPCE 2012	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	33 788	33 788	6 807	26 981	-
BSA 2012	21/05/2012	1 titre = 10 actions	20/05/2020	11 262	5 025	5 025	-	6 237
Total				45 050	38 813	11 832	26 981	6 237

6.3.2 « Plan 2014 »

Le 22 janvier 2014, le Conseil d'Administration a utilisé la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 avril 2013 dans sa vingt-cinquième résolution, pour décider d'un plan d'attribution à titre gratuit de 22 500 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (appelés ci-après BSPCE₂₀₁₄) au profit des dirigeants d'Erytech (12 000 bons) et d'une catégorie de « salariés ayant le statut de cadres » non encore nominativement identifiés (10 500 bons).

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

Types de titres	BSPCE ₂₀₁₄
Nombre de bons émis	22 500
Nombre de bons attribués	12 000
Nombre de bons exercés	0
Date du Conseil d'Administration	22-janv-14
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	€ 12,250
Date limite d'exercice des bons	22-janv-2024
Parité	1 bon pour 10 actions
Conditions générales d'exercice	<p>En cas de décès du bénéficiaire, il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du code général des impôts, ses héritiers peuvent exercer les bons dans un délai de six mois à compter du décès.</p> <p>Les BSPCE₂₀₁₄ pourront être exercés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en une seule fois ou ; - sauf en cas d'opération de M&A, au maximum quatre (4) fois par an, et pour l'exercice d'un minimum de cinquante (50) BSPCE₂₀₁₄. <p>En cas d'opération dite de M&A, les porteurs de BSPCE₂₀₁₄ disposeront d'un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la notification par la Société de la survenance d'un tel événement afin d'exercer la totalité de leur BSPCE₂₀₁₄. L'exercice des BSPCE₂₀₁₄ pourra toutefois être annulé en cas de non réalisation définitive du rachat ou de l'opération de fusion, pour quelque cause que ce soit.</p>
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites	120 000

En cas de départ du Groupe d'un bénéficiaire, pour quelque cause que ce soit, ledit bénéficiaire conservera les BSPCE₂₀₁₄ qu'il aura souscrits avant son départ. En revanche, en cas de départ du Groupe d'un bénéficiaire, pour quelque raison que ce soit, préalablement à la souscription des

BSPCE₂₀₁₄ auxquels il a droit, les BSPCE₂₀₁₄ seront caducs à son encontre. Dans cette hypothèse, les BSPCE₂₀₁₄ non souscrits pourront être réalloués à d'autres bénéficiaires d'une même catégorie et/ou remplaçant la personne ayant quitté la Société.

En tout état de cause, les BSPCE₂₀₁₄ non exercés au 22 janvier 2024 deviendront caducs de plein droit.

Concernant les dirigeants, il a été considéré qu'il y avait attribution au sens d'IFRS 2 de l'intégralité des 12 000 bons en date du 22 janvier 2014. Le fait que les dirigeants ne pourront souscrire à ces bons qu'à hauteur d'un tiers chaque année constitue une condition de service. Autrement dit, ces bons font l'objet d'une période d'acquisition graduelle sur 3 ans.

En l'absence d'attribution nominative aux « salariés ayant le statut de cadres », le Groupe a estimé que la définition de la date d'attribution selon IFRS 2 ne pouvait pas être le 22 janvier 2014 pour ces derniers et que l'attribution de chaque tranche de bons interviendrait ultérieurement au cours du 2ème trimestre de chaque année sur la période de 2015 à 2017, dès la désignation des bénéficiaires (avec acquisition immédiate des droits attachés à chaque tranche de bons). En conséquence, dans la mesure où aucune désignation n'est encore intervenue au 31 décembre 2014, le Groupe n'a comptabilisé aucune charge sur la période au titre de ces BSPCE₂₀₁₄.

Conformément à IFRS 2, Erytech a procédé à la valorisation des BSPCE₂₀₁₄ attribués aux dirigeants, et pour ce faire, a utilisé le modèle de valorisation de Black & Scholes.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des BSPCE₂₀₁₄ attribués aux dirigeants sont :

- Taux sans risque : entre 1,12% et 1,70% en fonction des tranches (en fonction de la courbe des taux d'obligations d'Etat zéro-coupon) ;
- Dividendes attendus : zéro ;
- Volatilité : 18,98% basée sur les volatilités historiques observées sur l'indice NextBiotech;
- Maturité attendue : entre 5,6 et 6,7 ans en fonction des tranches d'attribution.

La juste valeur du plan a été évaluée à 372 059€. Cette charge sera étalée de manière graduelle sur la durée du plan de 3 ans conformément à IFRS 2 (« graded vesting method»). Une charge de 157 798 € a été comptabilisée à ce titre en charges de personnel « Frais de structure et généraux » au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 4 décembre 2014 a transformé 3000 BSPCE₂₀₁₄ en 3000 BSA₂₀₁₄ pour un Directeur Médical de la filiale ERYTECH PHARMA INC., selon l'annexe IV-Règlement des BSA₂₀₁₄, du procès-verbal. Cette attribution est conditionnée au recrutement de cette personne. Cette clause suspensive n'étant pas encore levée, ces BSA₂₀₁₄ n'ont pas eu d'effet comptable sur l'exercice 2014.

6.4 Dotation nette aux amortissements et aux provisions

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Frais de recherche et développement	32 435	81 187
Etudes Cliniques	189 738	141 293
Coûts de propriété intellectuelle	-	-
Frais de structure et généraux	28 065	38 681
Total dotation nette aux amortissements et aux provisions	250 238	261 161

6.5 Résultat financier

(en euros)	31.12.2014	31.12.2013
Interêts sur crédits-bails	(6 801)	(4 656)
Interêts sur emprunts obligataires	-	(1 059 272)
Charges financières	(43 205)	(55 860)
Cout net de l'endettement	(50 006)	(1 119 788)
Produits (charges) sur cession de VMP	140 935	19 689
Autres Produits Financiers	619	3 210
Autres Charges Financières	(23 375)	(2 700)
Autres produits & charges financières	118 179	20 199
Total Produits (Charges)	68 173	(1 099 589)

Les charges financières étaient impactées en 2013 par la conversion à la juste valeur des obligations A, B et Recordati, la somme de 240 000 € versée aux obligataires dans le cadre de la conversion et aux charges liées au retraitement réalisé sur les avances remboursables. Ces emprunts obligataires ont été convertis en 2013.

6.6 Impôts sur le résultat

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Impôt différé actif	-	-
Impôt différé passif	-	-
Imposition différée nette	-	-

Preuve d'impôt

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Résultat avant impôt	(8 880 194)	(8 285 346)
Produit d'impôt théorique	3 057 451	2 852 645
Déficit de l'exercice non activé	(3 144 880)	(2 626 328)
Non imposition CICE	14 748	9 877
Crédits d'impôts	524 606	470 540
Annulation de la prime de non conversion.		(476 742)
Impact du retraitement IFRS 2	(425 515)	(201 374)
Autres différences	(6 252)	11 400
(Charge) / Produit d'impôt effective	20 158	40 018

Par prudence, les déficits reportables ont été activés uniquement à hauteur des impôts différés passifs ; les montants activés ne sont pas significatifs.

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

7.1 Immobilisations incorporelles

en euros	31.12.2013	Acquisitions/ Dotation aux amort.	Cessions	31.12.2014
Autres immobilisations incorporelles				
Brut	109 177	25 798	-	134 975
Amortissement et dépréciation	(94 900)	(9 124)	-	(104 024)
Valeur nette comptable	14 277	16 674		30 951

en euros	31.12.2012	Acquisitions/ Dotation aux amort.	Cessions	31.12.2013
Autres immobilisations incorporelles				
Brut	100 168	9 009	-	109 177
Amortissement et dépréciation	(70 575)	(24 325)	-	(94 900)
Valeur nette comptable	29 593	(15 316)		14 277

7.2 Immobilisations corporelles

en euros	31.12.2013	Acquisitions / dotation aux amort.	Cessions / Transferts	31.12.2014
Biens financés par crédit bail				
Matériel de laboratoire				
Brut	973 877			973 877
Amortissement et dépréciation	(654 154)	(98 593)		(752 747)
Valeur nette comptable	319 723			221 130
Immobilisations en cours	20 000		(20 000)	-
Biens non financés par crédit bail				
Installations techniques, matériel et outillage				
Brut	337 673	279 784		617 457
Amortissement et dépréciation	(308 027)	(38 371)		(346 398)
Valeur nette comptable	29 646			271 059
Installations générales et aménagements divers				
Brut	953 455	5 390		958 845
Amortissement et dépréciation	(540 239)	(95 616)		(635 855)
Valeur nette comptable	413 216			322 990
Matériel de bureau et informatique				
Brut	57 668	17 988		75 656
Amortissement et dépréciation	(27 306)	(8 535)		(35 841)
Valeur nette comptable	30 362			39 815
Immobilisations en cours		218 109	(105 629)	112 480
TOTAL GENERAL				
Brut	2 342 673	521 270	(125 629)	2 738 314
Amortissement et dépréciation	(1 529 726)	(241 114)	-	(1 770 840)
Valeur nette comptable	812 947	280 156	(125 629)	967 474

en euros	31.12.2012	Acquisitions / dotation aux amort.	Cessions / Transferts	31.12.2013
Biens financés par crédit bail				
Matériel de laboratoire				
Brut	733 464	240 413		973 877
Amortissement et dépréciation	(547 573)	(106 581)		(654 154)
<i>Valeur nette comptable</i>	185 891			319 723
Immobilisations en cours	40 000	122 340	(142 340)	20 000
Biens non financés par crédit bail				
Installations techniques, matériel et outillage				
Brut	318 096	19 577		337 673
Amortissement et dépréciation	(281 622)	(26 405)		(308 027)
<i>Valeur nette comptable</i>	36 474			29 646
Installations générales et aménagements divers				
Brut	949 721	3 734		953 455
Amortissement et dépréciation	(444 513)	(95 726)		(540 239)
<i>Valeur nette comptable</i>	505 208			413 216
Matériel de bureau et informatique				
Brut	25 041	32 627		57 668
Amortissement et dépréciation	(21 184)	(6 122)		(27 306)
<i>Valeur nette comptable</i>	3 857			30 362
Immobilisations en cours				
TOTAL GENERAL				
Brut	2 066 322	418 691	(142 340)	2 342 673
Amortissement et dépréciation	(1 294 892)	(234 834)	-	(1 529 726)
<i>Valeur nette comptable</i>	771 430	183 857	(142 340)	812 947

7.3 Actifs financiers non courants

en euros	31.12.2013	31.12.2014
Dépôts et cautionnements	82 908	81 814
Total autres actifs financiers non courants	82 908	81 814

7.4 Stocks

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Stocks production	122 936	55 848
Stocks laboratoire	75 420	82 391
Total stocks	198 356	138 238

7.5 Autres actifs courants

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Crédit d'impôt recherche	1 523 688	1 366 656
Créances fiscales (TVA...) et autres créances	494 271	233 151
Charges constatées d'avance	216 779	101 067
Autres subventions à recevoir	-	-
Autres actifs courants	2 234 738	1 700 874

7.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 988 436	15 112 523
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	36 988 436	15 112 523

La trésorerie est composée des éléments suivants :

- Au 31.12.2014 :

- 3,0 M€ d'OPCVM Monétaires,
- 1,9 M€ de comptes courants,
- 32,0 M€ de comptes à termes répartis entre 3 établissements bancaires, d'échéances de 1 mois à 3 ans, mais disponibles sans pénalités sous respect d'un préavis de 32 jours.

- Au 31.12.2013 : 12,1 M€ de cash, d'un comptes à terme (échéance 1 mois) de 1 M€ et d'un compte à taux garantie 6 mois disponible de 2 M€.

Contrat de liquidité

Le Groupe a signé le 30 avril 2013 un contrat de liquidité avec la société Bryan Garnier pour un montant de 600 000 euros. Le contrat a depuis été réduit en avril 2014 pour être ramené à 200 000 €. Au 31 décembre 2014, le Groupe détient sous mandat dans le cadre du contrat de liquidité 251 102 € de trésorerie incluse dans la trésorerie nette (0 € au 31 décembre 2013).

7.7 Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le capital de la Société-Mère se décomposait de 5 558 952 actions, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,1 euro.

Suite à une nouvelle levée de fonds sur le marché Euronext en octobre 2014 ainsi que suite à l'exercice de bons de souscriptions, le capital a été porté à 6 882 761 actions de nominal 0,1 euro.

Nombre d'actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2013	5 558 952
Exercice de bons de souscriptions	99 320
Emission des actions nouvelles sur Euronext	1 224 489
Nombre d'actions au 31 décembre 2014	6 882 761

Les frais d'introduction sur le marché réglementé ont été imputés sur la Prime d'Emission.

Au 31 décembre 2014, le Groupe détient sous mandat dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Bryan Garnier, 4 500 actions de la société au cours pondéré de 28,00 € soit 126 006 € (52 935 actions au cours pondéré de 11,34 € soit 599 573 € au 31 décembre 2013).

Résultat de base par action et résultat dilué par action

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Résultat net	(8 860 036)	(8 144 721)
Nombre d'actions pondéré de la période	5 874 794	4 686 150
Résultat de base par action	(1,51)	(1,74)
Résultat dilué par action	(1,51)	(1,74)

Au 31 décembre 2014, les 452 180 actions potentielles pouvant être émises dans le cadre de l'exercice des bons de souscription émis ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat dilué car leurs effets seraient anti-dilutifs.

7.8 Provisions

Les provisions se décomposent de la manière suivante

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Provisions IDR	88 594	117 144
Provisions pour litiges	-	-
Provisions	88 594	117 144

Le régime applicable chez Erytech Pharma SA est défini par la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global. Les engagements de retraite ne sont pas couverts par des actifs de régime. La part de la provision dont l'échéance est inférieure à un an est non significative.

Les hypothèses de calcul pour l'évaluation de la provision concernant les salariés sont les suivantes:

	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'actualisation	1,49%	3,17%
Augmentation des salaires	2%	3%
Taux de contribution sociale	Non cadre 44%	Non cadre 47%
	Cadre 54%	Cadre 55%
Age de départ à la retraite	65 - 67 ans	65 - 67 ans
Table de mortalité	INSEE 2014	INSEE 2013

La ventilation des provisions est la suivante :

en euros	OUVERTURE	Autres *	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	CLOTURE
Période du 01.01 au 31.12.2014						
Provision IDR	117 144	(28 550)				88 594
Provision pour litiges	-					-
Solde net à la clôture	117 144	(28 550)				88 594
Période du 01.01 au 31.12.2013						
Provision IDR	97 098	20 046				117 144
Provision pour litiges	106 665			106 665		-
Solde net à la clôture	203 763	20 046		106 665		117 144

* Les « Autres mouvements » correspondent aux écarts actuariels comptabilisés.

7.9 Endettement

Endettement par nature

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Dettes financières liées aux crédits bails	220 376	303 217
Découverts bancaires	-	-
Avances conditionnées	549 161	693 669
Obligations convertibles	-	-
Emprunts	-	15 000
Dettes financières	769 537	1 011 886

Endettement par maturité

en euros	2014		
	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts			-
Avances conditionnées	257 500	291 661	549 161
Dettes financières liées aux crédits bails	76 002	144 374	220 376
Obligations convertibles			-
Découverts bancaires			
Total emprunts	333 502	436 035	769 537

en euros	2013		
	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts	15 000		15 000
Avances conditionnées	144 502	549 167	693 669
Dettes financières liées aux crédits bails	82 841	220 376	303 217
Obligations convertibles	-	-	-
Découverts bancaires			
Total emprunts	242 343	769 543	1 011 886

Les avances conditionnées auprès des collectivités publiques font l'objet de contrats avec BPI FRANCE. Le Groupe bénéficie de trois contrats d'avances remboursables avec BPI FRANCE Innovation. Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée au taux sans risque (OAT 10 ans) majoré d'un spread de crédit estimé est considérée comme une subvention perçue de l'État. Ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières - part non courante, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières - part courante.

Depuis sa création, le Groupe a bénéficié de 3 aides remboursables sous certaines conditions de la part de BPI FRANCE dont les principaux termes sont présentés ci-après :

- **BPI FRANCE / PANCREAS**

La première aide, accordée par BPI FRANCE, d'un montant total de 735 000 €, concerne le programme ayant pour objet le "développement d'un nouveau traitement contre le cancer du pancréas par l'administration de globules rouges allogéniques incorporant la L-Asparaginase".

Cette aide est distribuée en 3 phases:

- 294 000€ après la signature de l'accord (versés en 2008)
- 294 000 € sur appels de fonds (versés en 2010)

- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par BPI FRANCE (versés en 2011)

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30/06/2016.

Le Groupe s'est engagé à rembourser la totalité de la somme prêtée selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € au plus tard au 30 juin 2013
- 150 000 € au plus tard au 30 juin 2014
- 225 000 € au plus tard au 30 juin 2015
- 260 000 € au plus tard au 30 juin 2016

• BPI FRANCE FEDER

La seconde aide, accordée par BPI FRANCE FEDER, qui prévoyait un montant total de 135 000 €, concerne le programme ayant pour objet la "validation préclinique de l'encapsulation d'ARN interférents à visée thérapeutique dans des globules rouges, notamment pour limiter l'inflammation du foie cirrhotique et/ou prévenir le développement de carcinomes hépatocellulaires".

Cette aide prévoyait une distribution en 4 phases:

- 40 500 € après la signature de l'accord (versés en 2009)
- 40 500 € sur appels de fonds (versés en 2010)
- 27 000 € sur appels de fonds
- solde à l'achèvement des travaux après constat de fin de programme par BPI FRANCE

Le Groupe aura reçu 81 000 € de la part d'BPI FRANCE/FEDER sur ce programme. Dans la mesure où les travaux correspondant à l'aide FEDER sont aujourd'hui terminés, le Groupe ne percevra pas les deux derniers versements de 27 K€.

Le remboursement de cette avance conditionnée s'effectuera selon un échéancier défini qui prendra fin au plus tard le 30 juin 2016.

Le Groupe s'est engagé à rembourser la totalité de la somme prêtée selon l'échéancier suivant :

- 7 500 € au plus tard au 30 septembre 2013
- 7 500 € au plus tard au 31 décembre 2013
- 7 500 € au plus tard au 31 mars 2014
- 7 500 € au plus tard au 30 juin 2014
- 9 250 € au plus tard au 30 septembre 2014
- 9 250 € au plus tard au 31 décembre 2014
- 9 250 € au plus tard au 31 mars 2015
- 9 250 € au plus tard au 30 juin 2015
- 14 000 € au plus tard au 30 septembre 2015

• BPI FRANCE / TEDAC :

La troisième aide, accordée par BPI FRANCE dans le cadre du projet TEDAC est d'un montant total de 4 895 052 €. Cette aide est distribuée à l'achèvement d'étapes clefs successives:

- 62 607 € après la signature de l'accord (versés en 2012)
- le reste par appels de fonds en fonction des étapes clefs.

Le Groupe s'engage à rembourser à BPI FRANCE dans un premier temps :

- a) la somme de 5 281 000 € dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 10 millions d'euros, selon l'échéancier suivant :
- 500 000 € au plus tard au 30 juin de la première année d'obtention de ce chiffre d'affaires cumulé,
 - 750 000 € au plus tard au 30 juin de la deuxième année
 - 1 500 000 € au plus tard au 30 juin de la troisième année
 - 2 531 000 € au plus tard au 30 juin de la quatrième année.
- b) et le cas échéant une annuité égale à 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, dans la limite d'un remboursement total de 5.3 M€.

Dans un deuxième temps, dès lors que le chiffre d'affaire cumulé atteint 60 000 000 €, le Groupe s'engage à verser à BPI FRANCE la somme de 2,5% du chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet, dans la limite d'un remboursement total de 15 M€ sur 15 ans.

7.10 Autres passifs

en euros	31.12.2014	31.12.2013
Autres passifs courants		
Dettes fiscales et sociales	970 629	815 617
Produits constatés d'avance	368 436	648 854
Autres dettes	500 593	347 388
Autres passifs courants	1 839 658	1 811 859

7.11 Parties liées

Gil Beyen, Pierre Olivier Goineau et Yann Godfrin sont les dirigeants du Groupe, Jérôme Bailly en est le pharmacien responsable. Les autres parties liées sont les membres du conseil d'administration.

Au titre de 2014, en euros	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable ou exceptionnelle	Avantage en nature (hors GSC)	Jetons de présence nets	Honoraires, hors débours	Régime facultatif chômage GSC
Gil BEYEN	338 168 €	244 000 €	91 500 €	2 668 €			
Pierre-Olivier GOINEAU	252 922 €	175 783 €	67 500 €	4 020 €			5 619 €
Yann GODFRIN	252 768 €	175 550 €	67 500 €	4 099 €			5 619 €
Jérôme BAILLY	69 258 €	60 755 €	5 172 €	3 331 €			
Galenos sprl *	1 000 €				1 000 €		
Sven ANDREASSON	19 476 €				19 476 €		
Philippe ARCHINARD	20 476 €				20 476 €		
Hilde WINDELS	9 024 €				9 024 €		
Martine GEORGE	10 024 €				10 024 €		

Au titre de 2014, en euros	Bons attribués cumulés fin 2013	bons attribués en 2014	bons exercés en 2014	Solde fin 2014	Juste Valeur des bons attribués en 2014
	en nombre			en valeur	
Gil BEYEN	5 632	7 631	3 400	9 863	513 960 €
Pierre-Olivier GOINEAU	4 993	3 515	-	8 508	220 482 €
Yann GODFRIN	4 993	3 515	-	8 508	234 127 €
Jérôme BAILLY	943	515	500	958	39 166 €
Galenos sprl *	-	-	-	-	-
Sven ANDREASSON	1 288	500	1 788	-	38 025 €
Philippe ARCHINARD	837	500	1 337	-	38 025 €
Hilde WINDELS	-	-	-	-	-
Martine GEORGE	-	-	-	-	-

* société contrôlée par M. Sven Andreasson

Au titre de 2013, en euros	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie variable ou exceptionnelle	Avantage en nature (hors GSC)	Jetons de présence nets	Honoraires, hors débours	Régime facultatif chômage GSC
Gil BEYEN	164 736 €	164 736 €					
Gil BEYEN bvba	87 500 €					87 500 €	
Pierre-Olivier GOINEAU	251 007 €	165 771 €	75 000 €	4 351 €			5 885 €
Yann GODFRIN	251 110 €	164 996 €	75 000 €	5 229 €			5 885 €
Jérôme BAILLY	62 644 €	55 293 €	5 000 €	2 351 €			
Galenos sprl *	5 250 €					5 250 €	
Sven ANDREASSON	12 958 €				12 958 €		
Philippe ARCHINARD	13 083 €				13 083 €		
Marc BEER	8 333 €				8 333 €		
Alain MAIORE							
Auriga Partners	120 000 €					120 000 €	
IDinvest Partners	120 000 €					120 000 €	

Au titre de 2013, en euros	Bons attribués cumulés fin 2012	bons attribués en 2013	bons exercés en 2013	Solde fin 2013	Juste Valeur des bons attribués en 2013
	en nombre			en valeur	
Gil BEYEN		5 632		5 632	239 811 €
Gil BEYEN bvba					
Pierre-Olivier GOINEAU	2 478	2 515		4 993	107 089 €
Yann GODFRIN	2 478	2 515		4 993	107 089 €
Jérôme BAILLY	428	515		943	21 929 €
Galenos sprl *					
Sven ANDREASSON	1 033	255		1 288	10 858 €
Philippe ARCHINARD	684	153		837	6 515 €
Marc BEER	1 033	51	1 084		2 172 €
Alain MAIORE	816		816		

* société contrôlée par M. Sven Andreasson

Le Groupe n'a pas d'autres parties liées.

7.12 Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

31/12/2014 en euros		Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Juste valeur
Actifs financiers non courants	(1)	81 814		81 814		81 814
Autres actifs courants	(1)	2 234 738		2 234 738		2 234 738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2)	36 988 436	36 988 436			36 988 436
Total actifs financiers		39 304 988	36 988 436	2 316 552	-	39 304 988
Passifs financiers, part à plus d'un an	(1)	436 035			436 035	436 035
Passifs financiers, part à moins d'un an	(1)	333 502			333 502	333 502
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(1)	2 084 546			2 084 546	2 084 546
Total		2 854 083	-	-	2 854 083	2 854 083
31/12/2013 en euros						
Actifs financiers non courants	(1)	82 908		82 908		82 908
Autres actifs courants	(1)	1 700 874		1 700 874		1 700 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2)	15 112 523	15 112 523			15 112 523
Total actifs financiers		16 896 305	15 112 523	1 783 782	-	16 896 305
Passifs financiers, part à plus d'un an	(1)	730 545			730 545	730 545
Passifs financiers, part à moins d'un an	(1)	281 341			281 341	281 341
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(1)	1 421 436			1 421 436	1 421 436
Total		2 433 323	-	-	2 433 323	2 433 323

(1) La valeur comptable de ces actifs et passifs est une approximation raisonnable de leur juste valeur

(2) Juste valeur de niveau 2

8. GESTION DES RISQUES DE MARCHE

Risque de change

Le Groupe utilise l'euro comme devise de référence dans le cadre de ses activités d'information et de communication financière. Cependant, une part significative, de l'ordre de 10% des dépenses d'exploitation, est libellée en dollars américains (bureau de représentation à Philadelphie, collaborations en matière de production de lots cliniques avec l'American Red Cross, consultants en « Business Development », consultants pour élaboration d'essais cliniques aux États-Unis, collaborations diverses autour de tests et de projets cliniques aux États-Unis).

À ce jour, le Groupe n'a pas opté pour des techniques actives de couverture, et n'a pas eu recours à des instruments financiers dérivés à cette fin. Des fluctuations de change défavorables entre l'euro et le dollar difficilement prévisibles pourraient affecter la situation financière de la Société.

La dépendance va augmenter car le Groupe va mener des essais cliniques aux USA et à plus long terme vendre sur ce marché. Le Groupe optera pour des techniques de couverture de change.

Les dépenses en US Dollars se sont élevées à 949 232 \$ lors de l'exercice comptable 2014. Les contrevaieurs enregistrées en comptabilité se sont élevées à 714 807 € au gré des saisies des factures et des fluctuations de cours. Ce qui représente une parité moyenne annuelle de 1,328 \$ pour 1€ (1,324 \$/€ en moyenne en 2013).

Cependant, la parité EUR / USD a beaucoup décliné en fin de période pour atteindre 1,2141 \$ pour 1 € au 31 décembre 2014.

Le Groupe a acheté 1 millions de dollars à la parité de 1,2197 \$ pour 1 € courant décembre 2014.

Les écarts de change ne sont pas significatifs sur les périodes présentées.

Risque de liquidité

Le Groupe est structurellement déficitaire depuis sa création. Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles du Groupe ont été respectivement de -7,2 millions d'euros au 31 décembre 2014 et -6,5 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Historiquement, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres sous forme d'augmentations de capital et d'émission d'obligations convertibles. L'augmentation de capital liée à l'introduction en bourse en mai 2013 ainsi que l'opération renouvelée en 2014 permet au Groupe d'assurer sa continuité d'exploitation sur plusieurs années.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

en euros	2014			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	A moins d'1 an	1 an à 5 ans
Emprunts				
Avances conditionnées	549 161	(580 107)	(257 500)	(322 607)
Dettes financières liées aux crédits bails	220 376	(230 183)	(80 702)	(149 481)
Obligations convertibles				
Découverts bancaires				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 084 546	(2 084 546)	(2 084 546)	
Total	2 854 083	(2 894 836)	(2 422 748)	(472 088)

en euros	2013			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels		
		Total	A moins d'1 an	1 an à 5 ans
Emprunts	15 000	(15 499)	(15 499)	-
Avances conditionnées	693 669	(763 607)	(183 500)	(580 107)
Dettes financières liées aux crédits bails	303 217	(319 826)	(89 643)	(230 183)
Obligations convertibles	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 421 436	(1 421 436)	(1 421 436)	
Total	2 433 322	(2 520 368)	(1 710 078)	(810 290)

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Essais cliniques

Les frais liés aux essais cliniques sont constatés en charges au fur et à mesure de leur engagement.

Un patient inclus dans un essai clinique entraîne l'obligation pour Erytech d'engager certains coûts que l'étude se poursuive ou non et ce en plus des charges déjà engagées. Dès lors qu'un patient est recruté, le Groupe comptabilise une provision pour couvrir tous les coûts engagés pour poursuivre l'essai clinique.

Le reste des coûts engagés pour mener jusqu'à la fin l'essai clinique (patients non encore recrutés) fait l'objet d'un suivi en hors bilan.

31/12/2014 en Keuros		Engagement contractuel ERYTECH		Commentaire
Nom essai clinique	FNP TTC	Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	
2007/04	-	-	-	Etude terminée
2008/02	-	-	-	Etude terminée
2009/06	200	-	-	Etude terminée
2012/09	41	-	1 014	Recrutement commencé
2012/10	4	-	-	Recrutement commencé
2013/03	256	-	4 526	Recrutement commencé
		FNP	HB	
		501	5 539	

31/12/2013 en Keuros		Engagement contractuel ERYTECH		Commentaire
Nom essai clinique	FNP TTC	Certain FNP	Incertain (hors bilan HT)	
2007/04	-	-	-	Etude terminée
2008/02	-	-	-	Etude terminée
2009/06	347	-	-	Recrutement terminé
2012/09	-	-	-	Recrutement non commencé
2012/10	-	-	-	Recrutement non commencé
2013/03	-	-	-	Recrutement non commencé
		FNP	HB	
		347	-	

Les engagements hors bilan au titre des locations simples s'élèvent à 687 K€ et correspondent essentiellement à la location des bâtiments. Les échéances de ces charges sont les suivantes :

Inférieures à 1 an : 397 K€

Comprises entre 1 an et 5 ans : 290 K€

Supérieures à 5 ans : 0 K€

10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur l'exercice 2014, les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à :

- dans le cadre de sa mission légale : 95 000 € hors débours,
- dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société-Mère : 12 000 €